

# CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 30 mars 2017 COMPTE RENDU

Destinataires :	Transmission aux conseillers municipaux le 11 avril 2017 Affichage et publication le 11 avril 2017
Présents :	Pascal BRINDEAU, Monique GIBOTTEAU, Benoît GARDRAT, Geneviève GUILLOU-HERPIN, Philippe CHAMBRIER, Michèle CORVAISIER, Nicolas HASLÉ, Béatrice ARRUGA (à partir de 20 h 15), Sam BA, Christian LOISEAU, Jean-Claude MERCIER, Thierry FOURMONT, Patricia FAUREL, Tural KESKINER, Laurent BRILLARD, Alia HAMMOUDI, Raphaël DUQUERROY, Ingrid POIREY, Florence BOUR, Yolande MORALI, Jean-Paul TAPIA, Annie-Claude FRANÇOIS, Jean-Pierre QUILLERÉ, Agnès MACGILLIVRAY, David RAGUIN, Patrick CALLU, Joëlle LATHIÈRE, Frédéric DIARD, Agnès LEMOINE, Laurent MAMEAUX, Renaud GRAZIOLI
Absents ayant donné procuration :	Laurence SOYER à Thierry FOURMONT, Clara GUIMARD à Frédéric DIARD
AbsentS :	Béatrice ARRUGA (jusqu'à 20 h 15)
Secrétaires de séance :	Benoît Gardrat et Raphaël Duquerroy

Objet :	Compte-rendu du conseil municipal
Date de réunion :	Jeudi 30 mars 2017 à 19 h 30, salle de la porte Saint-Georges, rue Poterie à Vendôme

## 1. **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séance**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Benoît Gardrat et Raphaël Duquerroy en qualité de secrétaires de séance, ainsi que le directeur général des services de la ville en qualité de secrétaire auxiliaire.

## 1bis **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Procès-verbaux des séances des 2 et 16 février 2017 - Approbation**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances des 2 et 16 février 2017.

## 2 **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du maire**

Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal.

## 3 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Nouveau dispositif de délivrance des cartes nationales d'identité - Vœu du conseil municipal**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de s'associer à la motion du conseil d'administration de l'association des maires de Loir-et-Cher sur le nouveau dispositif de délivrance des cartes nationales d'identité en adoptant le vœu suivant :

*Le conseil municipal de Vendôme déplore l'insuffisance du dispositif existant et demande la densification du maillage des communes dotées d'un dispositif de recueil, afin de préserver un service de proximité pour tous les administrés. Il demande donc expressément que cette densification tienne compte des distances géographiques entre la commune dotée d'un dispositif de recueil et le domicile des administrés ou de la population des communes.*

*Le conseil municipal de Vendôme demande également que la distribution des cartes nationales d'identité puisse être effectuée par l'intermédiaire des communes de résidence des administrés afin de ne pas contraindre les demandeurs à se déplacer une seconde fois dans une commune dotée d'un dispositif de recueil et de ne pas fragiliser encore davantage le lien entre le citoyen et sa commune, cellule de base de la démocratie.*

et charge le maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**4 ASSEMBLÉES : Syndicat mixte du pays Vendômois - Approbation de la modification des statuts**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat mixte du pays Vendômois.

**5 ASSEMBLÉES : Syndicat mixte du pays Vendômois - Désignation d'un représentant suppléant**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Nicolas Haslé, délégué suppléant, pour représenter la ville de Vendôme au sein du Syndicat mixte du pays Vendômois.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 212-21 du CGCT, la nomination de Nicolas Haslé pour représenter la commune de Vendôme au sein du Syndicat mixte du pays Vendômois prend effet immédiatement.

**6 ASSAINISSEMENT : Avenant n° 1 à la convention conclue avec SUEZ Eau France pour la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 à la convention conclue avec SUEZ Eau France pour la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement et autorise le maire ou le maire-adjoint ayant délégation à signer cet avenant ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**7 COMMANDE PUBLIQUE : Approbation du règlement intérieur commun à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal adopte le projet de règlement intérieur commun à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public.

**8 ÉDUCATION : Attribution de subventions pour l'organisation de classes de découverte - Année scolaire 2016-2017 - Classe de découverte de l'école Yvonne Chollet du 15 au 19 mai 2017**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve le versement d'une subvention pour la classe de découverte de l'école Yvonne Chollet pour un montant de 2 156,25 euros correspondant à une première participation à hauteur de 75 % du financement total estimé ;
- approuve le versement du solde de la subvention à l'issue du séjour ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**9 ÉDUCATION : Attribution de subventions pour l'organisation de classes de découverte - Année scolaire 2016-2017 - Classe de découverte de l'école Louis Pergaud du 15 au 19 mai 2017**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve le versement d'une subvention pour la classe de découverte de l'école élémentaire Louis Pergaud pour un montant de 1 983,75 euros correspondant à une première participation à hauteur de 75 % du financement total estimé ;
- approuve le versement du solde de la subvention à l'issue du séjour ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**10 ÉDUCATION : Attribution de subventions pour l'organisation de classes de découverte - Année scolaire 2016-2017 - Classe de découverte de l'école Louis Pergaud du 15 au 19 mai 2017**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve le versement d'une subvention pour la classe de découverte de l'école élémentaire Louis Pergaud pour un montant de 3 881,25 euros correspondant à une première participation à hauteur de 75 % du financement total estimé ;
- approuve le versement du solde de la subvention à l'issue du séjour ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**11 ÉDUCATION : Attribution de subventions pour l'organisation de classes de découverte - Année scolaire 2016-2017 - Classe de découverte de l'école Jules Ferry du 5 au 9 juin 2017**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve le versement d'une subvention pour la classe de découverte de l'école élémentaire Jules Ferry pour un montant de 4 053,75 euros correspondant à une première participation à hauteur de 75 % du financement total estimé ;

- approuve le versement du solde de la subvention à l'issue du séjour ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**12 ÉDUCATION : Attribution de subventions pour l'organisation de classes de découverte - Année scolaire 2016-2017 - Classe de découverte de l'école Yvonne Chollet du 6 au 10 juin 2017**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve le versement d'une subvention pour la classe de découverte de l'école Yvonne Chollet pour un montant de 1 983,75 euros correspondant à une première participation à hauteur de 75 % du financement total estimé ;
- approuve le versement du solde de la subvention à l'issue du séjour ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**13 ÉDUCATION : Ecole privée Notre-Dame - Convention avec l'organisme de gestion des écoles catholiques (OGEC) fixant la mise en œuvre de la participation communale aux dépenses de fonctionnement - Avenant n° 2**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention pour la mise en œuvre de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame de Vendôme ;
- accepte de verser à l'organisme de gestion des écoles catholiques (OGEC), la participation 2017 de la ville de Vendôme ;
- autorise le maire-adjoint délégué à l'éducation à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**14 FONCIER : Acquisition d'un bien sans maître rue de la Chappe**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- incorpore au domaine privé communal le bien sans maître cadastré section AS n° 118 (de 657 m<sup>2</sup>), situé au 307 rue de la Chappe à Vendôme, qui fait partie de la succession Vaillard-Renou, en application de l'article 713 du code civil ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique foncière à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**15 FONCIER : Vente de parcelles sises Coteau des Maillettes à la SC DASA**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de modifier la délibération du 24 novembre 2016, par laquelle la commune a décidé de vendre une surface d'environ 71 195 m<sup>2</sup> de terres nues situées sur le coteau des Maillettes à la SC DASA, siégeant à la Roche à Villerable, moyennant le prix de 0,48 euros/m<sup>2</sup>, en vue de la plantation de vignes, en augmentant la surface qui lui serait vendue ;
- de vendre en effet les parcelles cadastrées section AE n° 171 (de 525 m<sup>2</sup> environ), AE n° 172 (de 454 m<sup>2</sup> environ), AE n° 173 (de 353 m<sup>2</sup> environ) en totalité, ce qui porte la surface vendue à 72 003 m<sup>2</sup> environ, le prix au m<sup>2</sup> restant identique ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'urbanisme et à l'environnement, à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**16 FONCIER : Rétrocession de parcelles avenue Gérard Yvon**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de la SCI VENDOME YVON, siégeant 25 allée Vauban à La Madeleine (59562), les parcelles cadastrées section AL n° 682 (de 152 m<sup>2</sup>) et AL n° 683 (de 92 m<sup>2</sup>) situées avenue Gérard Yvon à Vendôme, en vue de leur incorporation dans le domaine public ;
- d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique avec dispense de versement, frais d'acte en sus ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'urbanisme et à l'environnement, à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**17 GRANDS PROJETS : ZAC des Aigremonts – Approbation du cahier des charges de cession de terrain**

A la majorité des votants, Patrick Callu, Joëlle Lathière, Frédéric Diard, Agnès Lemoine et Laurent Mameaux votant contre, le conseil municipal approuve les termes du cahier des charges de cession de terrain et de son annexe et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux grands projets, à signer ledit cahier des charges et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **18 FONCIER : Vente d'un terrain à bâtir dans la ZAC des Aigremonts**

A la majorité des votes exprimés, Patrick Callu, Joëlle Lathière, Frédéric Diard, Agnès Lemoine et Laurent Mameaux votant contre, Clara Guimard s'abstenant, le conseil municipal décide :

- de déclasser une partie de la parcelle AV n° 314, soit 167 m<sup>2</sup>, que le service du cadastre a incorporée en 2016 dans le domaine public, car elle correspond à l'allée de Tarsis, sachant que cette portion qui est enherbée, ne fait pas physiquement partie de la voie et n'est pas affectée au domaine public routier ;
- de vendre à Monsieur Cyrille Guettier, domicilié 2 allée de Tarsis, appartement n° 5 à Vendôme, un terrain cadastré section AV n° 314p et 315p de 909 m<sup>2</sup>, situé allée de Tarsis, moyennant le prix de 80 €/m<sup>2</sup> net vendeur, pour un terrain nu, libre d'occupation et viabilisé ;
- d'assortir la vente de l'obligation pour l'acquéreur de réaliser sa clôture dans un délai de cinq ans à compter de la date de signature de l'acte authentique ;
- de prendre en charge les frais de géomètre résultant de la présente aliénation ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique foncière, à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération, dont notamment le cahier des charges de cession de terrains.

## **19 SPORTS – ANIMATION DE LA VILLE : Accueil à Vendôme du Rallye Cœur de France du 28 au 30 septembre 2017 - Convention de parrainage**

A l'unanimité des votes exprimés, Patrick Callu, Joëlle Lathière, Frédéric Diard, Agnès Lemoine, Clara Guimard et Laurent Mameaux s'abstenant, le conseil municipal approuve la démarche de parrainage mise en place pour le financement de l'accueil à Vendôme du Rallye Cœur de France du 28 au 30 septembre 2017 et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux sports à signer les conventions de parrainage à venir entre la commune et les entreprises partenaires et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **20 VOIRIE : Procès-verbal de remise de voiries départementales**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes du procès-verbal de remise de voirie portant déclassement du domaine public départemental et classement dans le domaine public communal de la RD n° 957 (PR28+359 au PR30+000), de la RD n° 16 (PR0+000 au PR1+230) et de la RD n° 16A (PR8+000 au PR1+193), suite à la mise en service des quatre tronçons de la déviation de Vendôme et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la voirie, à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

## **21 VOIRIE : Convention de groupement de commandes pour l'étude de diagnostic RN 10 - Sécurisation de la traversée d'agglomération**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'approuver le lancement de l'étude sur la RN 10 ;
- d'adhérer au groupement de commandes constitué sur le fondement de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, entre la ville et la commune de Saint-Ouen ;
- de valider les modalités de fonctionnement du groupement de commande définies dans le projet de convention joint au présent rapport ;
- d'autoriser le maire à signer la convention de groupement et tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- d'abonder le budget des crédits nécessaires à cette étude.

## **22 VOIRIE : Transfert de l'exercice de la compétence - Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SIDELC**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SIDELC ;
- d'accepter l'installation de quatre bornes sur la commune, comme défini dans le schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques adopté par le comité syndical du SIDELC dans sa délibération n° 2016-10 du 14 avril 2016, aux emplacements suivants :
  - o rue du Docteur Faton (angle place de la Liberté) ;
  - o mail du Tyron ;
  - o parking Prés aux Chats ;
  - o rue Geoffroy Martel.

- d'accepter sans réserve le règlement administratif, technique et financier d'exercice de la compétence IRVE tel qu'adopté par le comité syndical du SIDELC dans sa délibération n° 2016-11 du 14 avril 2016 ;
- de s'engager à laisser en zone blanche les stationnements destinés aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement ou indirectement par la collectivité ;
- de s'engager à verser au SIDELC la contribution aux charges d'exploitation fixée à 640 euros par an et par borne dans les conditions adoptées par le comité syndical du SIDELC dans sa délibération n° 2016-11 du 14 avril 2016 relative au règlement administratif, technique et financier d'exercice de la compétence IRVE ;
- de s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal et donner mandat au maire pour régler les sommes dues au SIDELC ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires au transfert et à la mise en œuvre du règlement administratif, technique et financier d'exercice de la compétence IRVE.

### 23 VIE ASSOCIATIVE : Vendôme associations – Subvention

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 3 000 euros à Vendôme Associations et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la vie associative à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

### 24 STRATÉGIE FINANCIÈRE : Restauration scolaire - Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les tarifs tels que présentés ci-dessous, applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017 :

#### Restauration scolaire

Tranche de QF à indiquer sur la délibération	Tarif repas
Inférieur à 322 €	0,85 €
De 322,01 à 690 €	$(QF \times 0,00728) + (-1,49)$
De 690,01 à 1 000 €	$(QF \times 0,00081) + 2,97$
De 1 000,01 à 1 430 €	$(QF \times 0,00007) + 3,71$
Supérieur à 1 430 €	3,81 €
Hors CATV	6,28 €

#### Repas majoré

Tranche de QF à indiquer sur la délibération	Repas non prévu (125 %) fixe
Inférieur à 322 €	1,06 €
De 322,01 à 690 €	$(QF \times 0,0091) + (-1,87)$
De 690,01 à 1 000 €	$(QF \times 0,00103) + 3,70$
De 1 000,01 à 1 430 €	$(QF \times 0,00007) + 4,66$
Supérieur à 1 430 €	4,73 €
Hors CATV	7,85 €

Projet d'accueil individualisé (PAI) : - 50 % sur tarif repas précédemment calculé
--

\*\*\*\*\*

Fin de la séance à 20h05

## Evaluation financière Abbaye on Ice 2016 - 2017

Dépenses		Recettes	
Location, installation, désinstallation de la patinoire	<b>50 388 €</b>	Conventions de parrainage / vente de soirées	<b>27 400 €</b>
		Vente d'insertions magazine Noël	
		<b>Vente de tickets</b>	<b>42 280 €</b>
Spectacle de patinage	<b>5 500 €</b>	Communauté du Vendômois Rural (CVR)	<b>2 500 €</b>
Remise en état du site cour du cloître (terrain)			
Saisonniers Régisseurs RH	<b>7 929 €</b>		
Fluides (électricité chalet + patinoire)	<b>8 200 €</b>		
Studio son	<b>600 €</b>	Vente écoles hors Vendôme	<b>900 €</b>
Sacem + SPRE Patinoire et spectacle	<b>2 343 €</b>		
Communication	<b>2 489 €</b>		
Dépenses imprévues			
Réceptions	<b>600 €</b>	Autofinancement Ville	<b>4 969 €</b>
<b>Total des charges</b>	<b>78 049 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>78 049 €</b>

## Abbaye on Ice Bilan des CONVENTIONS de parrainage 2016

Société	Montant	Contreparties offertes par la ville de Vendôme						
		Insertion publicitaire dans le hors série du magazine	Entrées gratuites pour un des spectacles de patinage le 16/12	Entrées gratuites pour la patinoire	Mise à disposition exclusive de la patinoire avec salle attenante		Affichage de la publicité de l'entreprise (2mx1m) sur le site pendant 1 mois	Logo de l'entreprise sur les 600 billets gratuits édités pour le spectacle de patinage du 16 /12
FORTIN et ROBERT NOTAIRES	600,00 €				lundi 26/12	2 h		
CITROEN / BIGOT Automobiles Vendôme	700,00 €				mardi 20/12	3 h		
MOBALPA	600,00 €				mercredi 21/12	2 h		
JUSSIEU SECOURS VENDÔME	1 500,00 €	1/4 de page	20		jeudi 22/12	3 h	OUI	OUI
CENTRE HOPITAL	800,00 €				samedi 3/12	4 h		
OPTIC 2000	700,00 €				lundi 19/12	3 h		
SAS SOVENDIS LECLERC	1 000,00 €	1/8 de page	20				OUI	OUI
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	600,00 €				mercredi 14/12	2 h		
FOYER DE JEUNES	600,00 €				mardi 13/12	2 h		
MARTY VENDOME INOX	1 000,00 €	1/8 de page	20				OUI	OUI
CERCLE DES ENTREPRISES DU VENDOMOIS	800,00 €				jeudi 8/12	4 h		
SARL FINANCIERE GD	600,00 €				mercredi 7/12	2 h		
VEIDAUD PUBLICITE	1 000,00 €	1/8 de page	20				OUI	OUI
Y COSMETIQUE	1 000,00 €	1/8 de page	20				OUI	OUI
SAS EIC	1 500,00 €	1/4 de page	20		mardi 6/12		OUI	OUI
SUEZ EAU France	1 000,00 €				vendredi 9/12		OUI	OUI
PEUGEOT VENDOME	1 500,00 €	1/4 de page	20		lundi 12/12		OUI	OUI
IMPRIMERIE ISF	1 000,00 €	1/8 de page	20				OUI	OUI
LACOMEDIE		1/4 de page						
SARL HOUDEBERT		1/2 de page						
TAVASIER	1 000,00 €	1/8 de page	20				OUI	OUI
VSF Vitro Service France	700,00 €				jeudi 15/12	3 h		
AREMECA	500,00 €			10			OUI	
FORCE HYGIENE		1/4 de page		10				
COMMUNAUTE DU HAUT VENDOMOIS	2 500,00 €	1/8 de page						
SARL LES BOUCHERS	1 000,00 €	1/8 de page	20				OUI	OUI
MAISON BERKAN		1/8 de page						
ESPRIT D'AFFAIRES	600,00 €				mercredi 28/12	2 h		
MONCEAU	1 000,00 €	1/8page mag	20				OUI	OUI
MOULIN DU LOIR	1 000,00 €	1/8 page mag	20				OUI	OUI
DIRECT MENUISERIE	1 000,00 €	1/8 de page	20				OUI	OUI
SAS LE REUN INVESTISSEMENT	600,00 €				mardi 27/12	2 h		
NOEL ENFANTS VILLE ET CPV	1 000,00 €							
<b>TOTAL Conventions de parrainage</b>	<b>27 400,00 €</b>							